

Et la famille ?

Dans le débat public sur la protection sociale, la fiscalité et leurs réformes, les politiques d'aides aux familles restent plutôt à l'arrière-plan. Les enjeux qu'elles soulèvent sont mis en avant épisodiquement, lorsque telle ou telle mesure (plafonnement du quotient familial, mise des allocations sous condition de ressources...) ranime des controverses ancrées dans des postures sociales et philosophiques qui relèvent d'une longue histoire.

La question familiale touche aux choix intimes : c'est, ou ce devrait être, un domaine où la liberté des personnes les confronte à l'exercice de leur propre responsabilité. Mais ces choix personnels ne s'effectuent pas indépendamment de systèmes sociaux qui traduisent, à un moment donné, les arbitrages et les compromis au sein d'une société. Historiquement, les prestations familiales se sont constituées comme une des modalités du salaire socialisé, élargi à la prise en compte de la famille du travailleur. Les politiques familiales exercent aujourd'hui des effets prononcés, pas toujours immédiatement lisibles, sur le fonctionnement du marché du travail, pour les femmes comme pour les hommes.

L'état comparé des politiques d'aide aux familles en Europe mérite donc un examen à froid, dépassionné, car c'est sans doute un bon indicateur de la persistance d'héritages historiques, de conceptions sociales et de choix politiques qui présentent de fortes différences entre pays d'Europe. L'Europe des familles est contrastée plutôt qu'uniforme ! De plus, le poids de ces politiques dans l'ensemble des dépenses sociales n'en fait pas un domaine secondaire. D'ailleurs, l'actuelle présidence irlandaise de l'Union européenne s'efforce de donner plus de visibilité à ce dossier.

L'IRES, dans la dernière période, y a substantiellement contribué, par une série de publications, sous la plume d'Antoine Math et Christèle Meilland particulièrement. L'article ci-contre en donne un bref aperçu, mais le lecteur intéressé peut se reporter aux publications indiquées au terme de l'article. Il y trouvera la matière de comparaisons rigoureusement menées, qui permettent de situer les conceptions et pratiques françaises dans l'ensemble européen.

Jacky Fayolle

L'évolution des politiques publiques d'aide aux familles en Europe occidentale depuis le début des années 1990

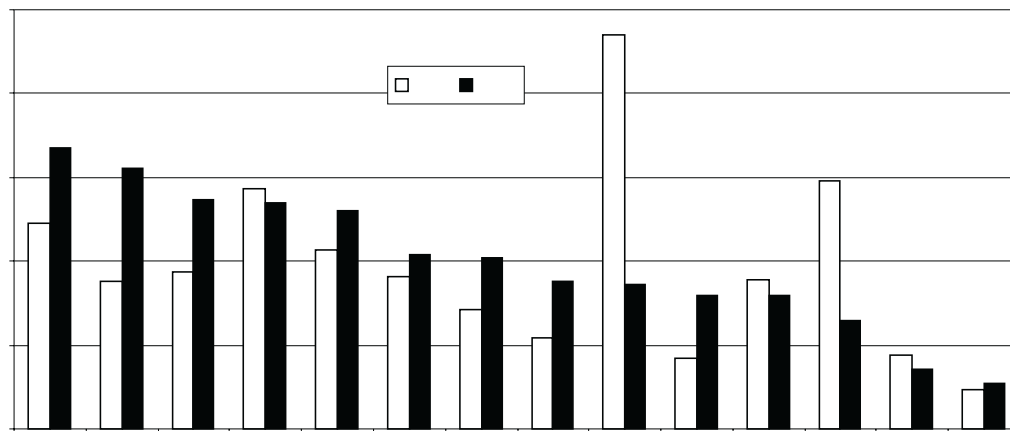
L'IRES a entrepris plusieurs travaux sur les politiques en direction des familles en Europe, en particulier une recherche de comparaison des politiques familiales en Europe occidentale reposant sur plusieurs méthodes d'analyse et effectuée avec le soutien de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ainsi qu'une étude intitulée « congés pour raisons familiales et négociation collective » portant sur 20 pays d'Europe et réalisée pour l'Observatoire Européen des Relations Industrielles. Nous revenons ci-dessous sur quelques conclusions relatives aux évolutions intervenues depuis le début des années 1990.

Les ménages ayant des enfants bénéficient d'un soutien très variable d'un pays européen à l'autre. Les disparités – plus fortes pour les dépenses en direction des familles que pour les autres dépenses de protection sociale – renvoient à des préoccupations nationales dont les origines peuvent être liées aux arrangements intra-familiaux, aux places et rôles respectifs des femmes et des hommes, aux pratiques politiques, à la démographie, à la religion, à l'organisation du marché du travail, et même à des visées militaires. Les différences portent sur les objectifs explicites ou implicites et sur les instruments utilisés (prestations sociales, allègements fiscaux, exemptions de charges, subventions, services en nature, etc.). Ces différences dans la conception des politiques de soutien des familles se reflètent sur le niveau et la structure des aides qui varient fortement d'un pays à l'autre, en fonction des revenus et de la configuration familiale.

Ces politiques dites familiales restent toutefois le parent pauvre des analyses sur la dynamique des systèmes de protection sociale. Pourtant, selon les données de dépenses de protection sociale d'Eurostat, si les dépenses de prestations « famille/enfants » se situent certes derrière les fonctions « vieillesse/survie » et « santé/maladie », elles sont supérieures aux dépenses des fonctions « invalidité » et « chômage ». Durant la première moitié des années 1990, les politiques familiales ont bien fait l'objet de travaux comparatifs mais elles ont ensuite moins retenu l'attention, en particulier par rapport à d'autres domaines comme les retraites ou la protection sociale des personnes privées d'emploi. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce relatif désintérêt : le fait que, en dehors de quelques pays dont la France, la politique familiale n'est pas institutionnalisée en tant que telle ; le fait que les organisations internationales et en particulier les institutions européennes s'en préoccupent peu ; le fait que, si tous les pays européens aident les familles, ce soutien passe par d'autres canaux que les seules prestations familiales ; enfin le fait que les évolutions sont plus difficiles à circonscrire et à comparer que dans d'autres secteurs de la protection sociale car elles prennent souvent la forme de nombreuses petites mesures sociales ou fiscales graduelles, disparates voire peu visibles ; l'impact total de la superposition de ces mesures reste mal connu.

L'analyse des changements intervenus depuis le début des années 1990 dans les politiques d'aides aux familles des pays d'Europe occidentale constitue un élément de la discussion sur la dynamique européenne et

Avantage enfant moyen (mensuel) en % du revenu national net (annuel) par habitant en 1992 et 2001. Prestations familiales et impôt sur le revenu uniquement.



Moyenne des avantages enfant de dix-huit familles types variant par le niveau de revenu et la configuration familiale (couple ou parent isolé, un à trois enfants). L'avantage enfant est calculé comme le supplément de revenu net provenant des prestations et de l'impôt sur le revenu, du fait de la présence d'enfants

l'éventuelle convergence des systèmes de protection sociale. L'intérêt pour l'IRES était aussi d'ordre méthodologique : il s'agissait de vérifier tout l'intérêt heuristique à utiliser simultanément plusieurs sources comparatives pour répondre à une même question (données de cas types, analyse des changements de la législation, données agrégées de dépenses voire données d'enquête auprès de ménages). Cette approche permet de mettre en évidence les propriétés et limites respectives des différentes méthodes et plus largement d'alimenter la réflexion méthodologique sur les comparaisons des politiques sociales.

Dans ce qui suit, nous limitons notre attention aux évolutions du soutien financier par les prestations en espèces et la fiscalité. La méthode des cas types permet d'estimer l'évolution du soutien financier aux familles entre 1992 et 2001 en tenant compte de l'effet des prestations familiales monétaires et de l'impôt sur le revenu. L'avantage enfant, égal au supplément de revenu net perçu par un ménage du seul fait de la présence d'enfants et en raison de ces deux ensembles de dispositifs, a été calculé pour différents ménages types variant par le niveau de revenu et la configuration familiale. Afin de résumer les résultats, un avantage enfant moyen a été calculé à partir de 18 familles types et il est rapporté au revenu national net par tête (graphique). Cet indicateur a augmenté dans la plupart des pays européens, comme si cette dimension des politiques sociales avait davantage échappé aux mesures de rigueur budgétaire. Il a quasiment doublé en Irlande. Il a aussi fortement augmenté au Royaume-Uni, au Luxembourg, au Portugal, en Italie, au Danemark, et dans une moindre mesure en Allemagne. En revanche, il a été divisé par plus de deux en Suède et en Norvège. Pour les autres pays, l'augmentation (France, Grèce) ou la diminution (Espagne, Pays-Bas, Belgique) apparaissent modérées.

Lorsqu'on confronte ces résultats avec ceux obtenus avec les données de dépenses de prestations sociales « famille/enfants » d'Eurostat et les informations sur les changements législatifs intervenus en matière de prestations et de fiscalité, les conclusions convergent pour confirmer un accroissement de l'aide en direction

des familles en Autriche, au Luxembourg, en Allemagne, en Irlande, au Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, en Italie et au Portugal. En revanche, l'aide a baissé aux Pays-Bas, en Norvège, en Finlande et en Suède. De manière moins certaine selon les sources utilisées, elle semble avoir également faibli en Belgique et en Espagne. Les résultats aboutissent à une absence d'évolution marquante en France.

Une méthode économétrique à partir des données de cas type de 2001 permet de montrer que les différences entre les pays étudiés dans l'aide aux familles ne peuvent être expliqués par des différences de développement économique ou de structure socio-démographique, un résultat qui avait déjà été mis en évidence par Jean-Claude Ray à partir de données similaires portant sur l'année 1992. Ces différences viennent donc plus probablement de traditions et de choix politiques nationaux, eux mêmes reflétés à travers les barèmes de dispositifs sociaux et fiscaux.

Ce résultat corrobore les diverses approches plus descriptives qui concluent à des évolutions très contrastées et non convergentes dans l'UE pour appuyer la thèse selon laquelle on ne pourrait attendre du seul rapprochement des économies européennes une convergence des politiques d'aides aux familles. Au delà des processus communautaires et des contraintes budgétaires que font peser les règles communes adoptées au sein de l'UE, les politiques familiales ont suivi des voies encore très largement nationales depuis le début des années 1990. Les Etats ont conservé des marges de manœuvres pour décider de l'ampleur et des modalités de leur soutien aux familles. Ces évolutions qui reflètent des choix propres peuvent sembler surprenantes si on les compare aux orientations prises par d'autres secteurs de la protection sociale comme les retraites ou la protection des chômeurs. Pour ces secteurs, les réformes empruntent également des détours nationaux mais, outre que les voies utilisées semblent plus proches, la direction prise est relativement commune, en conformité avec les préceptes libéraux dominants. Il semblerait que, jusqu'à présent, les politiques familiales aient davantage échappé à ce lot commun des autres

secteurs de la protection sociale. L'influence des idées qui s'y exerce reste propre à chaque pays – pour le meilleur et pour le pire – en partie parce que les idées économiques dominantes et les instances internationales offrent peu ou pas de recommandations, si ce n'est une certaine subordination aux préoccupations d'emploi, à un secteur dont ils n'ont jamais fait une priorité.

L'exemple des politiques familiales montre que présenter les préconisations relatives aux systèmes de protection sociale comme incontournables en raison des impératifs de la construction européenne, du resserrement des contraintes budgétaires ou du nécessaire rapprochement de ces systèmes est contestable. Les décideurs nationaux, pour peu qu'ils le veuillent, ont probablement plus de marges de manœuvre qu'ils ne l'admettent, ou ne se l'admettent à eux-mêmes. Cette conclusion va à l'encontre des discours dominants cherchant à justifier par l'Europe ou tout autre argument économique que l'austérité serait l'avenir inéluctable des politiques sociales.

Antoine Math, Christèle Meilland

Pour en savoir plus

Antoine Math et Christèle Meilland « Congés pour raisons familiales et négociation collective » (avec Christèle Meilland), *Document de travail IRES*, n°04.03, février 2004, 54 pages.

Antoine Math, « L'évolution des politiques publiques d'aides aux familles en Europe occidentale depuis le début des années 1990 », *Document de travail IRES*, n°04.02, février 2004, 22 pages.

Antoine Math, « Une comparaison des politiques familiales en Europe occidentale par la méthode des cas types », *Document de travail IRES*, n°04.05, avril 2004, 28 pages.

Antoine Math, « Cibler les prestations sociales et familiales en fonction des ressources. Eléments de comparaison européenne », *Revue de l'IRE* n°41, 2003/2.

Antoine Math, « Les dépenses de protection sociale à destination des familles en Europe. Des évolutions ni convergentes ni inéluctables », *Informations Sociales* (CNAF) n°102, 2002.

Antoine Math, *Les politiques publiques d'aide aux familles en Europe occidentale et leurs évolutions depuis le début des années 1990. Une comparaison menée à partir de plusieurs méthodes*, rapport de recherche réalisé avec le soutien de la CNAF, juin 2003 (disponible sur demande).

Antoine Math, « La mise sous condition de ressources en Europe occidentale. Ses effets en termes de lutte contre pauvreté », *Informations sociales* (CNAF), n°108, 2003.

Antoine Math, « Aider les familles nombreuses et les autres aussi », *Informations sociales* (CNAF), n°115, 2004.

IRE S

Biblio

Chronique Internationale de l'IRE S n° 87 - mars 2004

Espagne. Convergence économique et divergences sociales, un retour sur les années Aznar
(*Carole Tuchsirer*)

Italie. Le projet de réforme des retraites du gouvernement Berlusconi
(*Adelheid Hege, Antoine Math*)

Italie. Retours des grèves sauvages dans les transports
(*Udo Rehfeldt*)

Allemagne. Un accord salarial presque consensuel dans la métallurgie qui vient assouplir le temps de travail
(*Adelheid Hege*)

Etats-Unis. Menaces sur le droit aux heures supplémentaires pour les « cols blancs »
(*Catherine Sauviat*)

Japon. La crise contribue-t-elle à réduire les inégalités hommes/femmes ?
(*Misako Arai, Sébastien Lechevalier*)

DOCUMENTS DE TRAVAIL

Hétérogénéité du travail et organisation des travailleurs
N° 04.01, Janvier 2004 – *Jacques Freyssinet*

L'évolution des politiques publiques d'aides aux familles en Europe occidentale depuis le début des années 1990
N° 04.02, Février 2004 – *Antoine Math*

Congés pour raisons familiales et négociation collective
N° 04.03, Février 2004 – *Antoine Math, Christèle Meilland*

La politique économique dans l'UEM
N° 04.04, Mars 2004 – *Jacky Fayolle*

Une comparaison des politiques familiales en Europe occidentale par la méthode des cas types
N° 04.05, Avril 2004 – *Antoine Math*



Nous vous remercions de bien vouloir participer à l'enquête ci-dessous :

Préférez-vous recevoir la Lettre de l'IRE S sous forme électronique ?

OUI NON

Si oui, veuillez nous indiquer votre adresse électronique :

.....
Prière de renvoyer ce coupon à Monique JACQUIN :
IRE S, 16 Bd du Mont d'Est - 93192 Noisy le Grand cx
Monique.Jacquin@ires-fr.org

Comité économique et social européen, COFACE (Confédération des Organisations Familiales de l'Union européenne) et UNAF. Conférence « Usages sociaux des temps et migrations : les familles à la croisée de l'espace et du temps ». Communication d'Antoine Math « Prestations familiales et regroupement familial. L'accès aux droits sociaux des familles étrangères contrarié par les politiques migratoires ». (Bruxelles, 12 janvier 2004)

Centre d'Observation Economique de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Colloque « Protection de l'emploi et performance du marché du travail en France ». Participation de Jacky Fayolle à la table-ronde « Quelle protection de l'emploi ? ». (Paris, 15 Janvier 2004).

UNIOPSS (Union nationale interfédérale des oeuvres et organismes privés sanitaires et sociaux). Intervention de Pierre Volovitch devant le Conseil d'administration « Quel avenir pour l'assurance maladie ? ». (Paris, 20 janvier 2004)

Conseil général de l'Essonne. Association Sciences et Société. 14^{ème} semaine de la science. Intervention d'Antoine Math « L'immigration est-elle nécessaire aux grands pays industriels ? ». (Saint-Michel/Orge, 26 janvier 2004)

CNAM. Colloque CNAM-GRIOT-ETE « Les jeunes en difficulté dans la cité et dans les politiques publiques ». Communication de Florence Lefresne « Construction des politiques publiques et des pratiques en direction des jeunes en difficulté : catégorisation, présupposés, impacts ». (Paris, 27-28 janvier 2004)

Université Paris X. Ecole doctorale « Economie, Organisations, Société ». Séminaire « Europe sociale ». Intervention de Udo Rehfeldt avec Isabel da Costa (CEE) « Stratégies syndicales face à la régionalisation économique : une comparaison entre l'ALENA et l'Union européenne ». (Nanterre, 5 février 2004)

Ecole des Mines. Colloque « Le renouvellement des dynamiques de métiers : quelles articulations entre connaissances, compétences et identités ? ». Communication de Pascal Ughetto « Montée de la relation de service, compétences, professionnalités et métiers ». (Paris, 6 février 2004)

Université catholique de Louvain. Séminaire « Changing Liaisons : The Dynamic of Consultative Arrangements in 20th West-European Democracies ». Communication de Udo Rehfeldt « The Rise and Fall of Tripartite Concertation in Germany (1998-2003) ». (Louvain, 6-7 février 2004)

UPSM-CFDT. Intervention de Pierre Volovitch dans le cadre d'une formation de l'UPSM (métallurgie) – CFDT sur le thème « Economie de la santé et assurance maladie ». (Paris, 10 février 2004)

CNIT. Global RH 2004. Participation de Yannick Fondeville à la table-ronde « Quelle gestion des RH dans les sociétés de services ? ». (Paris, 10 février 2004)

Université René Descartes – Paris V. Séminaire doctoral dirigé par A.M. Guillemard. Communication d'Yves Lochard avec Maud Simonet-Cusset « L'expert associatif, le savant et le politique ». (Paris, 11 février 2004)

Institut Syndical Européen. Participation de Jacky Fayolle au groupe de réflexion macroéconomique. (Bruxelles, 24 Février 2004).

Association Française de Sociologie. Premier congrès national de sociologie :
- communication d'Yves Lochard « Valeurs confessionnelles et laïques au sein du mouvement associatif en France : convergences et interférences » ;
- communication d'Yves Lochard avec Pascal Ughetto « Le métier de candidat » ;
- communication de Pascal Ughetto « La marque en actes : une réalisation dans le travail » ;
- réseau thématique « Sociologie économique ». Intervention de Marie Raveyre « Pour une analyse des réseaux inter-organisationnels : réflexion à partir de la politique territoriale du groupe Saint-Gobain » ;
- réseau thématique « Politiques sociales, protection sociale, solidarités ». Communication d'Antoine Math « L'évolution des politiques publiques d'aides aux familles en Europe occidentale depuis le début des années 1990 » ;
(Villetaneuse, 24-27 février 2004)

Séminaire international sur le Temps de Travail. 9^{ème} conférence. « Flexibilités des temps de travail, éclatement des temps sociaux ».

- Présidence d'atelier par Jacky Fayolle ;
- Communication d'Annie Jolivet « Working Time and Older Workers : Time for Change ? »
- communication de Florence Lefresne avec M. Lallement, P. Charpentier, J. Loos-Baroin « Les incidences de la RTT sur l'organisation des entreprises françaises. » ;
- communication de Christèle Meilland « Le CDI : entre rythme de travail dans 'la norme' et 'hors normes' »
- rapport de synthèse finale de François Michon (Paris, 26-28 février 2004)

Projet européen « Employee-Board Representatives » coordonné par l'Université de Limerick (Irlande). Séminaire transnational « The Impact of Privatisation on Board-Level Representation ». Intervention de Udo Rehfeldt sur le système français de représentation des salariés aux conseils d'administration. (Athènes, 26-28 février 2004)

Conseil d'Analyse Economique. Participation de Jacky Fayolle à la séance plénière « Productivité et croissance » et « La création d'emploi dans les services », en présence du premier ministre. (Paris, 27 Février 2004).

Université Pierre Mendès-France, Ecole doctorale. Journée d'étude sur « les politiques sociales en Pologne », discussion par Jacky Fayolle. (Grenoble, 1^{er} mars 2004).

La Lettre de l'insertion. Débat animé par C. Yerochewski sur le thème « Combattre l'exclusion, comment favoriser l'accès à l'emploi durable et de qualité » avec C. Alphandery, M.P. Establie, S. Paugam. Communication de Carole Tuchsirer « Indemnisation du chômage et normes d'emploi : la liaison dangereuse ». (Paris, 2 mars 2004)

Université Paris 7 Jussieu. Séminaire de recherche CREDOC/GERME. Cycle « Les compétences au coeur du nouveau régime de croissance ». Intervention de Yannick Fondeville sur « Quelles normes d'emploi pour l' 'économie de la connaissance' ? Réflexions à partir des secteurs des services informatiques et du conseil en management ». (Paris, 2 mars 2004)

Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Participation de Jacky Fayolle au Conseil scientifique de la XXV^{ème} session nationale. (Lyon, 11 mars 2004)

Confrontations. Réunion du groupe « Marché européen du travail ». Exposé de Udo Rehfeldt « La réforme du marché du travail en Allemagne ». (Montreuil, 11 mars 2004)

IRESCO. CSU-CNRS (Cultures et sociétés urbaines). Séminaire « Experts, pratiques d'expertises et productions de normes ». Communication d'Yves Lochard avec Maud Simonet-Cusset « L'expert associatif, le savant et le politique ». (Paris, 16 mars 2004)

Conseil Economique et Social. Audition de Jacky Fayolle devant la section Conjoncture. (Paris, 25 mars 2004)

Fédération finances CFDT. Intervention de Pierre Volovitch devant le Conseil fédéral de la Fédération finances CFDT « Enjeux de la réforme de l'assurance maladie ». (Paris, 30 mars 2004)

BULLETIN D'ABONNEMENT 2004

Nom
Adresse

- désire recevoir régulièrement *La Lettre de l'IRES* (gratuit)
 désire m'abonner à *Chronique Internationale* : 28 D
 désire m'abonner à *La Revue de l'IRES* : 64 S
 désire m'abonner à *Chronique Internationale* + *Revue* : 83 S
 désire recevoir le *Catalogue des publications de l'IRES*

Les étudiants (justificatifs à l'appui) pourront bénéficier d'une remise de 50 % sur les abonnements et sur les publications achetées à l'unité.
Bulletin à retourner avec votre règlement par :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'IRES,
- Virement CDC - RIB 40031 00001 0000245046D 80
- Carte VISA, MASTERCARD ou EUROCARD :

n° Date d'expiration

à :

IRES Diffusion - 16, boulevard du Mont d'Est
93192 Noisy-le-Grand CEDEX
Tél 33 (0) 1 48 15 18 90 Fax 33 (0) 1 48 15 19 18
E-mail : info@ires-fr.org

Date

Signature

La Lettre de l'IRES - Publication trimestrielle
16, bd du Mont d'Est 93192 NOISY-LE-GRAND CEDEX
Directeur de la publication : Jean-Pierre Moussy
Responsable : Maurice Braud
Réalisation : Monique Jacquin
Louyot S.A. - Paris
Dépôt légal : 2ème trimestre 2004 - ISSN n°1145-1394

L'IREs soutient l'effort de recherche propre à chaque organisation syndicale. en finançant des programmes établis par chacune d'elles. Ces travaux sont menés sous leur responsabilité, mais les résultats de ces recherches sont mis à la disposition de l'ensemble du mouvement syndical. Dans cette rubrique, nous vous présentons les travaux remis à l'IREs dans le cadre de ces conventions de recherche au cours des derniers mois. Pour les obtenir, s'adresser auprès de l'organisation concernée (voir les adresses en page 6).



Outil pour une comparaison statistique des systèmes de retraites : un essai de classification sur onze pays

Elise Prats

La comparaison des systèmes de retraite pose certains problèmes d'ordre méthodologique. Les analyses comparatives prenant en compte une approche globale des systèmes ne sont pas réellement comparatives dans la mesure où elles procèdent à un examen des systèmes pays par pays. Les analyses transversales sont la plupart du temps limitées à l'examen d'un ou deux indicateurs comme le taux de remplacement ou l'âge de liquidation des droits. Les travaux existants tendent souvent à lisser la diversité et les spécificités des systèmes nationaux, qui sont le fruit d'une culture et d'une histoire longue. Ces limites conduisent à une trop grande simplification des typologies issues de ces comparaisons. Les catégorisations proposées sont construites sur des polarités binaires du type régime en répartition/régime en capitalisation. Ces oppositions possèdent deux limites principales : d'une part elles ne sont pas toujours faciles et évidentes à identifier au sein des régimes et d'autre part les nouvelles techniques mises en place font que ces oppositions ne sont plus entièrement alternatives mais plutôt cumulatives.

L'objectif de l'étude est d'établir une grille de comparaison des systèmes de retraite reposant sur une classification réalisée à partir d'une approche multicritère. Cette typologie a pour but de rendre compte de la diversité des configurations existantes, au-delà des clivages usuels. Les systèmes de retraite étudiés sont ceux de 11 pays. Les systèmes ont été étudiés à partir de l'ensemble des régimes qui les composent et des liens entre ces régimes.

Les régimes ont été qualifiés en fonction de six domaines : leur champ d'application, leur fonctionnement, qui regroupe entre autre le mode de financement, le mode d'acquisition et le mode de liquidation des droits, leurs acteurs, leurs règles de sécurité financière, leurs règles de sécurité des droits des affiliés et leur place dans le système global. L'étude propose en premier lieu une nomenclature de toutes les formes et caractéristiques que peuvent prendre ces six

domaines. A partir de cette nomenclature, des indicateurs statistiques ont été construits. Ces indicateurs qualitatifs et quantitatifs reflètent à la fois la réglementation des régimes et les résultats issus de cette réglementation.

La comparaison statistique fait appel à deux méthodes d'analyse des données. L'analyse factorielle et la classification. L'analyse factorielle permet de repérer quels sont les régimes qui se ressemblent et quels sont les régimes qui s'opposent. La classification permet d'obtenir une typologie des régimes par classes. L'analyse des données est réalisée en deux temps. Les régimes sont d'abord observés du point de vue des régimes c'est-à-dire du point de vue de leur situation financière et démographique. Les régimes sont ensuite observés du point de vue des agents (principalement affiliés, employeurs, Etat), les variables utilisées reflètent alors la situation d'un affilié moyen. Chaque analyse est ensuite mise en relation avec une réflexion sur les systèmes nationaux.

Trois types de régimes sont mis en évidence par l'analyse du point de vue des régimes : les régimes de conception interventionnistes, les régimes de conception libérale et les régimes hybrides. Parmi ces trois types de régimes certains apparaissent de conception plus extrême, certaines de leurs caractéristiques expriment plus fortement leur nature interventionniste ou libérale par rapport aux régimes typiques usuels, certains apparaissent comme atypiques, c'est-à-dire possédant des caractéristiques spécifiques peu communes. Cette première analyse conduit à une classification des régimes en huit classes selon leur degré de conception interventionniste ou libérale qui exprime le degré de diversification et de typicité des systèmes nationaux.

L'analyse de données du point de vue des agents fait apparaître deux grandes oppositions : les régimes portés par l'Etat s'opposent aux régimes portés par les employeurs, et les régimes souples pour les affiliés s'opposent aux régimes souples pour les initiateurs. Ces deux oppositions conduisent à une classification des régimes en huit classes séparant les régimes d'assurance des régimes d'assistance et distinguant parmi les régimes d'assurance les régimes harmonisés, plus ou moins souples pour leurs affiliés, des régimes non harmonisés (appelés plans de retraite), plus ou moins souples pour leur initiateurs. Le croisement de ces deux oppositions permet de définir les contours des différents piliers composant un système de retraite et de repérer les systèmes nationaux unifiés des systèmes fragmentés.

On peut déduire des deux typologies issues des deux analyses, que les systèmes nationaux peuvent être définis à partir de trois grandes caractéristiques discriminantes : 1) la conception du système, à savoir le système est-il diversifié ou uniforme ?, est-il composé de régimes de conception commune ou de régime de différentes conceptions ?, 2) l'organisation horizontale du système, le système est-il fragmenté ou unifié ?, est-il organisé par catégorie professionnelle ?, 3) l'organisation verticale du système, l'architecture du système est-elle multipilier ou monopilier ?, ces piliers sont-ils complémentaires ou substituables entre eux ?.

A partir de ces trois variables discriminantes, une réflexion sur le degré de dépendance institutionnelle des différents systèmes nationaux et sur les voies de réformes qu'ils peuvent adopter est alors menée. Le degré de flexibilité des systèmes face aux réformes dépend de leur degré de diversification, et de leur architecture verticale et horizontale. En effet, une certaine dépendance institutionnelle des systèmes dépend des configurations institutionnelles préexistantes. Cette dépendance n'est pas absolue mais tendancielle. Ainsi les systèmes diversifiés et multipilier apparaissent comme plus malléables dans la mesure où ils offrent plus de leviers d'actions. A l'inverse les systèmes uniformes, construits autour d'une conception commune à tous les régimes semblent plus résistants. Les systèmes fragmentés, reposant sur une multitude de régimes professionnels qui font intervenir de nombreux acteurs, semblent également plus difficile à faire évoluer puisque leur réforme nécessite de négocier avec chaque catégorie professionnelle. Les systèmes uniformes ont tendance à n'opérer que des réformes paramétriques, les systèmes diversifiés ont tendance à redéfinir le rôle de chacun des piliers en fonction des différentes recommandations des organismes internationaux qui préconisent une structure des systèmes à plusieurs piliers.

L'analyse de données est un outil très pratique pour la comparaison des systèmes de retraite puisqu'elle permet de prendre en compte simultanément deux instruments d'analyse : l'étude des législations et des institutions et l'observation d'indicateur statistique. Elle s'applique parfaitement à l'évaluation des divergences et des convergences entre les systèmes nationaux même si cette évaluation est limitée par le caractère catégorique et temporaire des résultats, puisque la comparaison porte sur une année donnée et qu'elle ne prend pas en compte l'évolution et la dynamique de systèmes. Cette méthode permet tout de même de nuancer et de préci-

ser les typologies usuelles, de confirmer ou d'infirmer certaines idées établies et de redéfinir la notion de pilier sur laquelle s'appuient toutes les descriptions de système.



Le risque, le salarié et l'entreprise – Contribution syndicale à la prévention des risques industriels et technologiques majeurs

Jean Moulin.

Cet ouvrage tire les conséquences de plusieurs catastrophes récentes : naufrage du pétrolier Erika, explosion de l'usine d'AZF de Toulouse... Il analyse les gestions d'entreprises en tant que facteur de risques industriels majeurs et envisage, sur cette base, la définition d'une stratégie syndicale, cohérente et efficace, de prévention ainsi que la formulation de propositions concrètes. Son hypothèse centrale est que les choix, les systèmes de gestion adoptés par de nombreuses firmes sont en eux-mêmes producteurs d'un niveau élevé de risque systémique, risque dont la réduction suppose de rompre avec les approches exclusivement technicistes, c'est-à-dire de revaloriser l'intervention (sociale) des salariés et de leurs représentants et donc d'accorder une place plus importante aux questions de l'emploi et des conditions de travail.

Après avoir montré les limites de l'information disponible et les impasses des approches qui opposent sécurité et environnement à activités et emplois, cet ouvrage s'attache ainsi tout d'abord à préciser les caractéristiques du risque industriel et à montrer en quoi il relève d'une politique de prévention.

Une deuxième partie s'efforce ensuite de clarifier les notions probabilistes de base, de montrer qu'une prévention efficace doit combiner approches déterministes et probabilistes, et de fournir les bases pour construire une attitude de sécurité raisonnée.

Une troisième partie s'intéresse plus spécifiquement au cas des industries chimiques. Récusant différentes approches extrêmes, elle tente de proposer une vision plus objective de ce type d'activités ainsi qu'une meilleure appréhension des risques qui lui sont inhérents.

Sont ensuite examinées d'autres spécificités sectorielles, examen qui permet d'approfondir certains thèmes plus transversaux telle la question des normes et des expertises.

La cinquième partie de l'ouvrage envisage les moyens disponibles et envisageables afin de favoriser et d'améliorer l'intervention syndicale sur ces sujets. Elle aborde notamment le problème de la responsabilité de l'encadrement.

Le sujet traité est par nature complexe, sensible et polémique. Pour, justement, ne pas en rester à des « discours », il est essentiel d'argumenter, d'étayer solidement les analyses, points de vue et propositions présentées. Un effort particulier est donc fait pour mettre à disposition, autant que faire se peut, les sources et matériaux utilisés. De nombreux documents sont ainsi proposés en annexes ainsi que des références bibliographiques choisies. Une place particulière est bien entendu accordée aux sources syndicales.



Le contentieux Prud'homal chez les Cadres

**Union des Cadres et Ingénieurs
Force Ouvrière**

Le « *corporate governance* » adossé à la mondialisation et obéissant aux stratégies des Firmes Multinationales, a, sous couvert de transparence, privilégié la logique perverse des marchés financiers et ses exigences de rentabilité immédiate, au détriment des investissements de long terme, indispensables à la pérennité et au développement de l'activité économique et à la création d'emplois durables. Les déclin brutaux successifs et les déboires des derniers mois de grands groupes d'Outre-Atlantique et « français » notamment, témoignent des limites de ces politiques purement mercantiles. Ceux-ci ont eu pour effet de propager parallèlement le système juridique et relationnel anglo-américain, aboutissant à la prolifération des litiges et recours judiciaires qui n'épargnent pas plus les cadres que les autres salariés soumis aux mêmes pressions.

Si les Lois d'ARTT ont fait émerger des statuts différenciés de l'encadrement, en revanche, le stress, les surcharges de travail et

les journées sans fin... deviennent des réalités de plus en plus prégnantes qui accroissent les tensions au travail et donnent lieu au lancement de procédures juridiques. Les auteurs de cette étude se sont ainsi attelés à un travail cherchant à donner un éclairage, au travers d'analyses monographiques de quelques Conseils Prud'homaux, sur la nature du contentieux de ce Collège caractérisé par le sens de la responsabilité, mais exposé aux licenciements, à la mobilité forcée, au déclassement arbitraire voire à la « placardisation ».

Ces travaux, principalement focalisés sur la Région parisienne où le nombre de Cadres est prononcé, permettent d'identifier la montée en charge des litiges et les causes qui les déclenchent. Les recherches ont conduit les auteurs à constater une certaine dérive du Droit du Travail quant aux règles contractuelles de l'emploi des Cadres notamment. On peut ainsi relever que la Convention collective est de moins en moins perçue par les employeurs comme un obstacle aux licenciements abusifs, ou à motifs inexacts.

Les résultats de l'enquête amènent les auteurs à pointer une distorsion croissante de l'application du Droit et des réalités du monde du travail qui génère un certain type de contentieux au niveau des licenciements pour cause économique et, des litiges relatifs à l'exécution du contrat lesquels représentent pas moins de 74 % des affaires étudiées sur les tribunaux de Paris et de Bobigny sur la décennie étudiée.

De même, l'étude analyse les transformations des relations professionnelles où la corrélation entre travail effectif en échange d'un salaire, a laissé place aux notions de productivité et de performance comme régulateur social, c'est-à-dire comme « étalon » de mesure de l'activité des Cadres où la relation d'emploi, tant sur son contenu que ses contours ; elle apparaît à la fois plus précise et ambiguë.

Le travail minutieux opéré sur les litiges des Conseils Prud'homaux cités met ainsi en exergue des données issues de cette enquête permettant de mieux apprécier et appréhender la grille de lecture possible de ces jugements.

Plus globalement, les recherches menées viennent conforter d'autres statistiques et l'idée selon laquelle la forte augmentation du procès prud'homal dans l'encadrement, notamment, exprime un mécontentement croissant face à la remise en cause du statut.

Cette étude met en évidence l'importance de cette juridiction paritaire, ultime moyen pour les salariés de défendre leurs intérêts et d'obtenir le respect de leurs droits et le droit au respect.

POUR SE PROCURER CES TRAVAUX

CFDT - Emmanuel Mermet, 4 Bd de la Villette 75955 Paris cedex 19 - Tel : 01 42 03 80 84 - E-mail : emermet@cfdt.fr

CFE-CGC - Max Leca - 59/63 rue du Rocher 75008 Paris - Tel : 01 55 30 12 12 - E-mail : Leca@cfecgc.fr

CFTC - Philippe Arondel - 13 rue des Ecluses St Martin 75483 Paris cedex 10 - Tel : 01 44 52 48 55 - E-mail : ecosoc@cfctc.fr

CGT - Fabrice Pruvost - 263 rue de Paris 93516 Montreuil cedex - Tel : 01 48 18 92 66 - E-mail : f.pruvost@cgt.fr

CGT-FO - Benoît Robin, secteur économique - 141 av. Du Maine 75680 Paris cedex 14 - Tel : 01 40 52 84 47 - E-mail : brobin@force-ouvriere.fr

UNSA éducation - Jean-Louis Besnard - 21, rue Jules Ferry 93177 Bagnolet cedex - Tel : 01 40 16 78 81 - E-mail : besn-jl@unsa.org